

Le 20 mars 2007

Madame Cathy Rouleau  
Directrice de cabinet  
1075, Chemin Sainte-Foy  
15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1S 2M1

**par courriel :**  
**ministre@msss.gov.qc.ca**  
**original par la poste**

Madame,

Nous vous remercions de votre réponse à notre lettre du 18 décembre 2006 adressée au Ministre de la santé Philippe Couillard, et dans laquelle nous exprimons le souhait que le Conseil du médicament accélère le processus de revue des médicaments dans le cas de l'abatacept (Orencia®) et du rituximab (Rituxan®) pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde, de modérée à sévère.

À titre de Québécois souffrant d'arthrite, nous sommes à même de constater les besoins parmi la population de traitements efficaces pouvant atténuer les symptômes et les risques d'incapacité, permettant aux personnes souffrant de polyarthrite rhumatoïde de profiter d'une meilleure qualité de vie et de contribuer activement à la vie de notre société. De toutes les provinces canadiennes, le Québec est la plus progressiste en matière de remboursement des médicaments indispensables à ses citoyens. C'est dans cet esprit que nous tenons à vous informer que les médicaments mentionnés ci-haut ont déjà été approuvés pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde.

Dans un souci de collaborer avec le gouvernement et de partager toute information sur les médicaments émergents et efficaces dont notre société pourrait profiter dans le traitement de l'arthrite, nous désirons attirer votre attention sur la recommandation du 14 février 2007 du Comité consultatif canadien d'expertise sur les médicaments (CCCEM) d'ajouter le rituximab à la Liste des médicaments (assorti du respect de critères spécifiques).

Encore une fois, nous nous permettons d'insister pour que votre ministère prenne les mesures nécessaires pour accélérer le processus menant à l'ajout du rituximab à la liste des médicaments remboursables. Nous soulignons que ce médicament est destiné aux Québécoises et Québécois souffrant de polyarthrite rhumatoïde dans sa forme modérée à sévère, et qui ne répondent pas adéquatement aux agents anti-TNF.

Il n'existe actuellement aucune autre option de traitement pour ces patients. Tout délai dans la disponibilité de ce médicament risque donc d'avoir pour ces personnes des répercussions négatives, autant physiques et émotionnelles que sociales, des conséquences qui, finalement, pourraient être évitées.

C'est au nom de leurs membres atteints de polyarthrite rhumatoïde que le comité ACE et l'Alliance canadienne des patients arthritiques vous soumettent cette demande.

Nous vous remercions à l'avance de l'intérêt que vous porterez à cette demande et sommes dans l'attente d'une décision rapide et positive du Conseil du médicament en lien avec l'ajout du rituximab à la Liste provinciale des médicaments.

Sincèrement,



Cheryl Koehn  
Président, Arthritis Consumer Experts  
Personne souffrant de polyarthrite rhumatoïde



Marcel Ruest  
Comité de pilotage de Québec  
L'Alliance Canadienne des Arthritiques  
Personne souffrant de spondylarthrite ankylosante



Louise Bergeron  
Comité de pilotage de Québec  
L'Alliance Canadienne des Arthritiques  
Personne souffrant de Lupus

C.c. Philippe Couillard, Ministère de la Santé et des Services sociaux

**Note: Faire suivre toute correspondance à Ms Cheryl Koehn, Arthritis Consumer Experts, 910 B Richards Street, Vancouver, BC V6B 3C1.**